

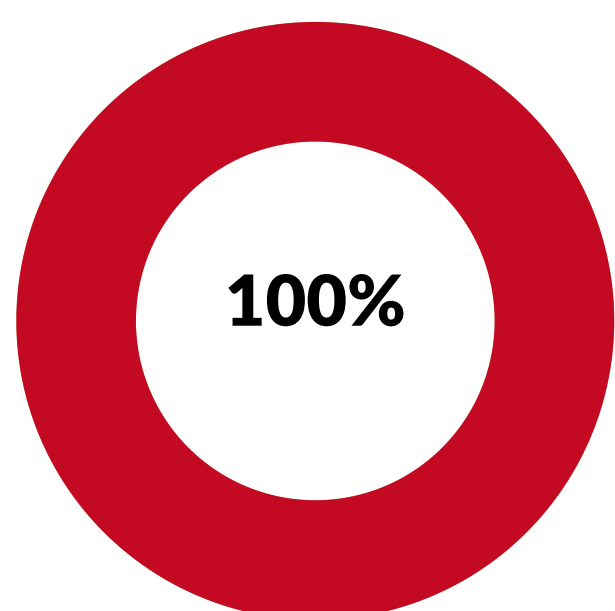
PUBLICS

« Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services sociaux et médico-sociaux.* »

*Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

- justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ; [DEASS/DEES/CESF/DEEJE/DEETS]
- justifier d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médicosociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement ;

Taux de réussite 2020 pour 25 apprenants



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Grâce à une pédagogie active les apprenants assimilent de manière efficiente les apports théoriques. Ces apports sont systématiquement mis en perspective avec les situations de travail réelles rencontrées en stage ou lors d'expériences antérieures. L'acquisition d'un processus de réflexion et de connaissances permettra au (futur) manager de faire face aux situations complexes inhérentes à ce secteur d'activité.

PROGRAMME

820 heures de formation théorique et pratique sur 18 mois à 24 mois, ne sauraient être dissociée de la formation organisée autour de six domaines de compétences (DC) transversaux aux 4 unités de formation (UF) à valider.

DC1 : conception et conduite de projets

DC2 : expertise technique

DC3 : management d'équipe

DC4 : organisation du travail, gestion administrative et budgétaire

DC5 : communication, interface, gestion des partenariats

DC6 : évaluation, développement de la qualité

L'organisation du cursus permet aux apprenants :

- de disposer de techniques, d'outils et de méthodes pour enrichir leurs pratiques professionnelles
- de développer leur champ de compétences
- d'avoir une vision à la fois globale et clinique de leur secteur d'activité pour développer des projets tenant compte des enjeux institutionnels, politiques et sociétaux.

CAFERUIS

FORMATION DE NIVEAU VI - Code NSF 332 - RNCP

2514 - Code Rome 1403



ÉVALUATION / VALIDATION

4 unités de formation (UF) à valider pour obtenir le diplôme :

UF1 - Conception et conduite de projet : Mémoire de projet (40 à 50 pages) soutenu devant un jury. Cela valide le DC1 et DC6

UF2 - Expertise technique : présentation d'un dossier technique (10 à 15 pages) réalisé en rapport avec une activité professionnelle ou avec le stage, et soutenu devant un jury. Cela valide le DC2.

UF3 - Management d'équipe : Étude de situation, épreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort et soutenu devant un jury. Cela valide le DC3 et DC5.

UF4 - Gestion budgétaire et administrative : Etudes de cas, épreuve écrite de 3 heures. Cela valide le DC4.

OBJECTIFS

Donner aux étudiants les outils théoriques, pratiques et méthodologiques indispensables à la construction de leur culture professionnelle. Les former à rendre compte de leurs choix éducatifs et pédagogiques au regard des missions des institutions et de leurs projets. Les rendre attentifs à la complexité du travail social selon une approche transdisciplinaire et partenariale. Susciter une identité professionnelle qui favorise l'engagement, le sens critique, la créativité, la recherche et la mise en commun avec d'autres professions grâce aux 4 domaines de formation qui s'articulent autour de trois axes :

- Les connaissances théoriques,
- Les méthodologies de l'intervention,
- Le positionnement professionnel.

CONTACT

Pour toute question relative aux conditions d'accès et à l'inscription contacter :

Georgia GENIPA : georgiagenipa@stho.org

CALENDRIER

La formation s'organise sur 820 heures réparties en :

- 400 heures de formation théorique : une semaine de regroupement par mois en moyenne.
- 420 heures de formation pratique : 12 semaines, le stage peut être fractionné en plusieurs périodes.

La rentrée a lieu chaque année au mois d'octobre.

COÛT

Formation complète 7 500 € répartis comme suit :

- Frais de sélection : 100 €
- Frais d'inscription : 100 €
- Frais pédagogiques : 7 300 €

Détail par unité de formation :

- UF1 : 1642,50 €
- UF2 : 2 737,5 €
- UF3 : 1 825 €
- UF4 : 1 095 €

Coût horaire : 18,25€

En cas d'allègement, de dispense de certification ou de financement personnel, nous consulter.

Financement :

- Le Plan de formation de l'employeur
- Le compte personnel de formation (CPF, pour un financement complémentaire)
- L'AGEFIPH
- Les Conseils régionaux
- Pôle Emploi (Aide individuelle à la formation)

INSCRIPTION

- Envoyer le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site Internet ou adresser par courrier sur demande.
- Entretien de sélection (1 heure)
- Commission de sélection dans un délai de 2 à 4 semaines après l'entretien
- Confirmation par le candidat de son inscription par courrier ou par mail